2022 - 2023 09/09/2022



2 bld. Albert-Elisabeth 7000 Mons

www.heh.be

Intitulé de l'UE	Activités physiques et sportives (Partie II)	
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psychoéducatif - Cycle 1 Bloc 2	

Responsable(s)	Heures	Période
Olivier VEYS	44	Annuée

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Activités physiques et sportives - Partie 2	44h	Olivier VEYS Krystel BAVIER Adèle ESPION

Prérequis	Corequis

Répartition des heures

Activités physiques et sportives - Partie 2 : 44h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement

Activités physiques et sportives - Partie 2 : Français

Connaissances et compétences préalables

Néant

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES

Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

- Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique
 - Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres (travaillée)
 - o Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe (travaillée & evaluée)
 - · Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche (travaillée)
 - Faire valoir publiquement le métier ainsi que ses choix et démarches professionnels (travaillée)
- Etre un acteur institutionnel et social engagé
 - o S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge (travaillée)
- S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates
 - o Intégrer le principe d'incertitude dans l'intervention psycho-socio-éducative (travaillée)
 - Développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques (travaillée)
- Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles
 - · Etre ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité (travaillée & evaluée)
 - Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif (travaillée)

- o Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations (travaillée)
- Evaluer l'effet de ses interventions et les réajuster si besoin (travaillée)
- Déployer son « savoir-y-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne
 - Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal, ...)
 (travaillée)
 - o Interagir dans le respect et la connaissance de lui-même et des autres (travaillée)

Objectifs de développement durable (rubrique optionnelle pour l'année académique 2022-2023)

Aucun

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Apprendre à mettre des techniques didactiques au service de valeurs importantes pour l'éducation, la bonne gestion de groupe et la relation à soi et à l'autre.
- Découvrir et identifier le contexte et les bases de l'accompagnement psycho-éducatif.

Contenu de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 2

- Développer une activité spécifique de la conception à la mise en pratique sur le terrain en lien avec l'AA techniques plastiques.
- Les étudiants ayant comme crédit résiduel la natation du bloc1, devront réussir celle-ci pour valider l'UE du bloc 1.

Méthodes d'enseignement

Activités physiques et sportives - Partie 2 : travaux de groupes, approche interactive, approche par situation problème, activités pédagogiques extérieures, Approche par projets

Supports

Activités physiques et sportives - Partie 2 : cf. contrat de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 2

Récréations et jeux

Detraux chantal 8ème édition

Évaluations et pondérations		
Évaluation	Note d'UE = note de l'AA	
Langue(s) d'évaluation Activités physiques et sportives - Partie 2 : Français		

Méthode d'évaluation de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 2 :

Évaluation continue 100%

(Articles 138 du décret du 17 novembre 2013 mais aussi 9.1 de notre règlement des études qui précisent que : « Par exception, les évaluations de certaines activités - les travaux pratiques, stages, rapports et travaux personnels - peuvent n'être organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs ».) Le règlement précise, en outre, que l'étudiant doit prendre régulièrement connaissance des indications portées aux tableaux d'affichage, aux valves électroniques ainsi que sur leur adresse e-mail HEH (article 6).

Année académique : 2022 - 2023